

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 19 mars 2013, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2013-0012 70-70A, rue Fabre, lot 3 246 920 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 3,60 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige, pour cette construction, une marge avant minimale de 5 mètres dans la zone H-238.

DM2013-0015 futurs 2196 à 2250, boulevard Bord-de-l'Eau, lot 3 248 231 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation de huit (8) remises de structure jumelée, alors que le Règlement 150 concernant le zonage ne permet pas une remise de structure jumelée lorsque le bâtiment principal n'est pas de structure jumelée.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 février 2013.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe